

GARANTIE LIMITÉE POUR FILMS DE PLASTIQUE

Le fabricant garantit les produits ci-dessous au Canada et aux États-Unis contre la dégradation prématurée causée par les rayons ultra-violets pour la période suivante: 3 ans/36 mois, à partir de la date de la facture du distributeur à l'utilisateur.

Cette garantie couvre seulement la dégradation prématurée causée par les rayons ultra-violets et ne garantit pas les films qui ont absorbé plus que le niveau permis d'utilisation de produits chimiques.

- Niveau permis d'utilisation de produits chimiques: Jusqu'à 100 ppm de chlore (Cl)
Jusqu'à 500 ppm de soufre (S)

En cas de défaillance prématurée due à une dégradation liée aux rayons ultra-violets avant la fin de la période de garantie, le fabricant offrira un rabais sur le prix d'achat pour le remplacement de la quantité endommagée de film, avec les mêmes termes et conditions que ceux offerts par le fabricant au moment de la vente du film défectueux, calculé selon la formule suivante:

$$D\% = (GL - AL) / GL \times 100$$

Ou:

D% = pourcentage d'escompte

GL = période de garantie du film, en mois

AL = temps d'utilisation du film au moment de la défaillance, en mois

La période de garantie, et la durée de vie du film, sont mesurées à partir de la date de facturation entre le distributeur et l'utilisateur pour le film en question. Toutefois, si la date de la facture est postérieure de plus de 12 mois à la date de fabrication, la période de garantie et la durée de vie du film seront mesurées à partir de la date de fabrication.

La présente garantie du fabricant est assujettie aux limites et conditions stipulées sur la page suivante.

Conditions et Exclusions:

1. Un film est considéré avoir subi une dégradation prématurée par les rayons ultra-violetes quand sa résistance au déchirement atteint 10 N/mm² (selon la norme ASTM D882) en raison des effets des rayons ultra-violetes.
2. Les défaillances du film causées par des dommages mécaniques tels que perforation, coup, déchirure ou contact avec une plante, de l'acier, des pinces en cuivres, un fort vent, une tempête, de la grêle ou des conditions météorologiques extrêmes ou un acte de Dieu, par l'effet des pesticides ou de soufre (tel que démontrés par la présence de S, Cu, As, Ti et d'anneaux d'hydrogène dans une concentration cumulative de plus de 500 PPM dans le film et/ou par une concentration de F, Cl, Br, I, dans une concentration cumulative de plus de 100 PPM dans le film), à un mauvais maniement, entreposage ou installation du film, l'installation en simple couche, par un mauvais entretien de la structure de la serre comme de la rouille, des coins aiguisés, de la résine de bois, de la graisse, de l'essence, éther, goudron, etc., l'utilisation de ruban protecteur en PVC ou de peinture qui n'est pas à base de vinyle ou d'acrylique, l'installation sur une serre de bois, **sont expressément exclues de cette garantie.**
3. Toutes les surfaces de la structure qui entrent directement en contact avec le film (incluant les gouttières) doivent être peintes de l'extérieur avec une peinture blanche à base de vinyle ou d'acrylique ou protégées avec du ruban adhésif approprié, au plus tard 2 semaines à compter de son installation (États-Unis et Mexique seulement).
4. Les films doivent avoir été installés selon les règles de l'art et entretenus adéquatement lorsque requis.
5. Les instructions d'installation et d'utilisation fournies avec le film doivent avoir été respectées intégralement.
6. L'installation des films en double paroi exige qu'une pression statique se situant entre 0.15 et 0.25 pouce de colonne d'eau soit maintenue en tout temps entre les films, créant un coussin d'air.
7. Dans le cas d'un bris, le propriétaire des films est responsable d'agir rapidement pour prévenir et/ou minimiser les pertes ou dommages qui pourraient survenir.
8. La présente garantie couvre seulement la valeur de remplacement du film endommagé, selon le calcul d'escompte ci-haut mentionné. Aucune garantie supplémentaire n'est offerte et aucune responsabilité n'est assumée de quelque manière que ce soit en ce qui concerne les coûts de remplacement ou autres dépenses directes (y compris la main d'œuvre, etc...) et/ou les dommages potentiels causés aux cultures, aux pertes de profits et/ou aux dommages spéciaux, indirects ou circonstanciels et une telle garantie supplémentaire et/ou responsabilité est exclue par la présente.
9. Cette garantie remplace et annule toutes autres garanties ou conditions d'utilisation, expresses, implicites, statutaires ou autres, incluant, sans s'y limiter, la qualité marchande ou l'aptitude à quelque usage que ce soit. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier l'aptitude d'un film de recouvrement spécifique en fonction de son usage projeté.
10. Les termes et conditions de vente et d'approvisionnement et de livraison s'appliquent.

Procédures de vérification des demandes de garantie:

1. Un échantillon d'au moins 0.5 m² de la surface endommagée du film doit être envoyé au manufacturier pour identification et analyse des causes de la défaillance dans un délai de 1 semaine suivant la constatation de ladite défaillance. Le client doit fournir : le type de film, les dimensions, le code de production, la date d'achat, la date d'installation, la marque et la condition de la structure de serre, le type de culture, les pesticides utilisés et leurs fréquences d'utilisation, l'endroit où le film est défaillant, la quantité de film défaillant, de même que toute autre information pertinente et raisonnablement exigée par le fabricant.
2. Le fabricant et ses représentants doivent être autorisés à inspecter le site.
3. Dans le cas où l'inspection et/ou l'analyse faites par le laboratoire du fabricant révèlent que la défektivité est effectivement causée par la qualité du film, les conditions ci-dessus de la garantie s'appliqueront.
4. Dans tous les autres cas, l'utilisateur a le droit de soumettre le film à un laboratoire indépendant, reconnu et accepté par les 2 partis, qui effectuera les tests nécessaires et dont l'opinion concernant les causes de la défaillance sera acceptable pour les 2 partis. Les frais de cette analyse indépendante seront couverts par le fabricant si le rapport indique que la défektivité résulte d'un défaut de fabrication, ou par l'utilisateur si la défaillance n'est pas causée par un défaut de fabrication ou qu'il est démontré que l'une des exclusions s'applique ou que l'une des conditions n'a pas été suivie.

UVA – Clair

Propriétés physiques

	<u>Valeur</u>
Résistance à la déchirure (gramme/mil) ASTM D1709 <i>(Résistance à la perforation ou déchirure avec un coup porté par un objet)</i>	150
Déchirure (gramme/mil) ASTM D1922 <i>(Résistance à la déchirure (une fois percé ou déchiré))</i>	(MD) 200 (TD) 275
Paramètre de tension (psi) ASTM D882 <i>(Résistance à la déchirure lorsqu'il y a traction sur le film lors de l'assemblage sur la structure ou lorsqu'il y a traction pour installer les barrures de films)</i>	(MD) 4000 (TD) 3000
Charge à la rupture (lbs/mil) ASTM D882	(MD) 4.0 (TD) 3.6
Allongement (psi) ASTM D882	(MD) 700 (TD) 675
Limite d'élasticité conventionnelle (psi)	(MD) 1650 (TD) 1450

Propriétés optiques

	<u>Valeur</u>
Transmission de lumière U.S. Testing Co.	91.6%
Radiation solaire transmise	74.6
Rayonnement photosynthétiquement utilisable (RPU)	77.6%

Thermique Anti-dégouttement

Propriétés physiques

	<u>Valeur</u>
Résistance à la déchirure (gramme/mil)	150
ASTM D1709 <i>(Résistance à la perforation ou déchirure avec un coup porté par un objet)</i>	
Déchirure (gramme/mil)	(MD) 200
ASTM D1922 <i>(Résistance à la déchirure (une fois percé ou déchiré))</i>	(TD) 275
(MD) 4000	
ASTM D882	(TD) 3000
<i>(Résistance à la déchirure lorsqu'il y a traction sur le film lors de l'assemblage sur la structure ou lorsqu'il y a traction pour installer les barrures de films)</i>	
Charge à la rupture (gramme/mil)	(MD) 4.0
ASTM D882	(TD) 3.6
Allongement (psi)	(MD) 700
ASTM D882	(TD) 675
Limite d'élasticité conventionnelle (psi)	(MD) 1650
	(TD) 1450

Propriétés optiques

	<u>Valeur</u>
Transmission de lumière	90.9%
Brouillard	45.9%
Thermicité	21.0%
Diffusion de la lumière	41.8%
Clarté	65.5%
Opacité	13.3%